

### Le bon usage de votre installation

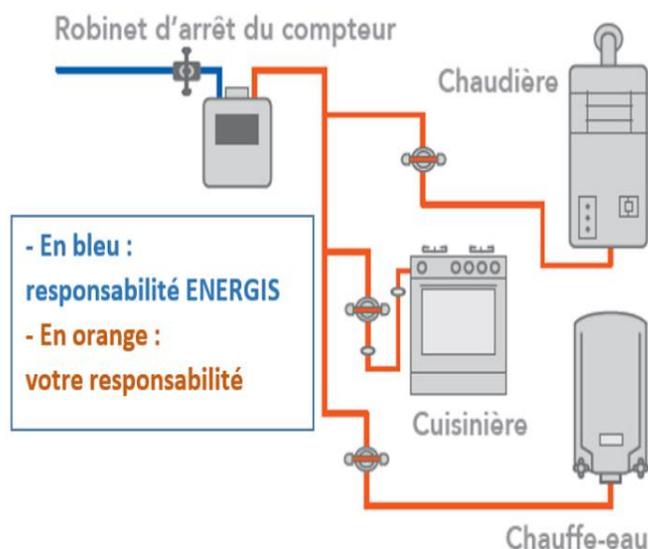
Chaleur, cuisson et eau chaude vous connaissez les bénéfices qu'il vous apporte au quotidien. Il est néanmoins important de savoir comment tout cela fonctionne. En effet, une mauvaise utilisation du gaz naturel peut entraîner des risques importants :

- Intoxication au monoxyde de carbone,
- Incendie ou explosion consécutifs à une fuite de gaz.

Pour profiter du confort du gaz naturel en toute tranquillité, il vous suffit de respecter les quelques précautions, tirées de la réglementation en vigueur\*\* et présentées ci-dessous.

Les règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés, situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation où leurs dépendances sont décrites dans l'arrêté du 23 février 2018.

## 1. Description générale



### Où commence et où finit mon installation ?

Votre installation intérieure commence après votre compteur et va jusqu'au conduit qui sert à l'évacuation des gaz brûlés. Si vous n'avez pas de compteur individuel, elle débute au niveau du robinet d'arrivée de gaz de votre logement. Votre installation intérieure comprend la tuyauterie fixe, les robinets, la ventilation, les appareils avec leurs éléments de raccordement et leurs systèmes d'évacuation. Cette installation est sous votre responsabilité.

### De quoi suis-je responsable ?

En tant qu'utilisateur (locataire ou propriétaire occupant), vous êtes responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de l'ensemble de votre installation. Vous êtes également responsable de tout appareil (y compris ses éléments de raccordement) que vous installez vous-même ou que vous faites installer, ainsi que de tous les travaux que vous faites réaliser. Si vous êtes propriétaire bailleur du logement, vous êtes responsable de la réalisation ainsi que du maintien en bon état général de l'installation et des appareils fixes, même en cas de location. Si vous êtes locataire, assurez-vous, lors de l'état des lieux et avant votre emménagement, que le propriétaire a fait vérifier le bon état des appareils et du conduit de cheminée.

## Où se trouve mon robinet d'arrivée général ?

Le plus souvent, votre robinet d'arrivée générale de gaz se situe juste avant votre compteur. En logement collectif, lorsque plusieurs compteurs sont regroupés, vous pouvez avoir des difficultés pour identifier le vôtre. Normalement, le distributeur l'a déjà repéré pour vous. Si ce n'est pas déjà fait, contactez votre fournisseur afin qu'il retransmette votre demande au distributeur. Ensuite, indiquez dessus, à l'aide d'une étiquette, votre nom et l'emplacement de votre appartement. Il est important de savoir où il se trouve pour pouvoir couper l'alimentation en cas de fuite et d'absence prolongée.



## Quelles sont les précautions à prendre avant de manœuvrer mon robinet d'arrivée général ?

Vous devez toujours vérifier que le gaz est bien fermé au niveau des appareils. Sinon, au moment de la réouverture de votre installation, le robinet resté ouvert laissera du gaz s'échapper. Si, par erreur, vous fermez le robinet de votre voisin, ne le rouvrez pas. Prévenez votre voisin. C'est lui qui s'en chargera après avoir fermé le gaz au niveau de ses appareils. Si vous vous absentez en période de froid, laissez fonctionner votre installation de chauffage individuel au ralenti ou demandez à votre installateur de la protéger contre le gel.

## 2. Le raccordement de votre cuisinière

Il existe aujourd'hui un système de raccordement cuisson qui se visse et protège efficacement contre le risque d'arrachage du tuyau: le système Vissogaz.

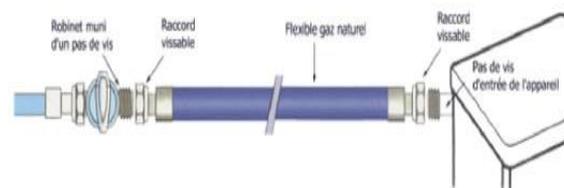


### Qu'est-ce que le système Vissogaz ?

Le système Vissogaz se compose de deux éléments: un robinet de sécurité et un tuyau flexible à embouts vissables qui se vissent d'un côté sur le robinet d'arrivée de gaz naturel et de l'autre sur votre appareil de cuisson. Il suffit de visser le tuyau des deux côtés puis de le serrer à l'aide d'une clé. Parfois, il peut être nécessaire de dévisser la tétine pour libérer le pas de vis. En cas de doute, consultez votre installateur. Avec le système Vissogaz, vous pouvez choisir la durée de vie de votre flexible: 5 ou 10 ans. Il existe même des modèles sans date limite d'emploi. La date de remplacement obligatoire est indiquée sur le flexible. Pour votre totale tranquillité, préférez les modèles sans date limite d'utilisation.

### Quand le système Vissogaz est-il obligatoire ?

Parce qu'il est sûr, le système Vissogaz est déjà obligatoire pour les réchauds et les cuisinières lorsque les installations sont neuves ou modifiées. Mais, contrairement au tube souple, vous pouvez également l'utiliser pour les appareils encastrés: tables de cuisson et fours au gaz naturel. La plupart des fuites de gaz sont occasionnées par des tubes souples mal installés, trop usés, ou arrachés accidentellement. Aussi, leur durée d'emploi est limitée, et leur fixation doit être sécurisée. Le tube souple est interdit pour tous les appareils de cuisson encastrés (tables de cuisson et fours). De plus, il ne faut jamais monter un tube souple sur un pas de vis, mais toujours sur un about adapté, en forme de tétine.

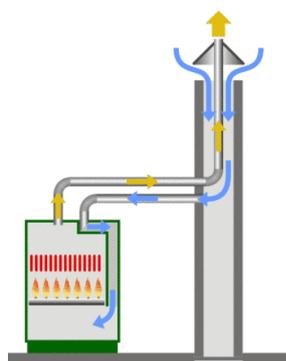


### 3. La ventilation de votre logement

Une insuffisance d'air ou une mauvaise évacuation des gaz brûlés entraînent la formation d'un gaz inodore et toxique: le monoxyde de carbone. Il peut être dangereux, même à faible dose, et provoquer des maux de tête, des vertiges, voire des pertes de connaissance.

Pour éviter ce risque, deux règles importantes sont à respecter :

**Première règle:** même s'il fait froid dehors, maintenir les aérations dégagées et propres.



#### A quoi servent les aérations ?

Pour brûler dans des conditions correctes, le gaz naturel a besoin d'air neuf en permanence. Ce sont les grilles et les bouches d'aération, souvent situées au bas de vos murs ou sur vos fenêtres, qui assurent cette entrée d'air indispensable au bon fonctionnement de vos appareils. S'il n'y a pas d'entrée d'air dans la pièce où les appareils sont installés, l'aération doit se situer dans d'autres pièces (chambre, séjour). Veillez par conséquent à ce que l'air circule sous les portes, entre les pièces.

#### Pourquoi existe-t-il des aérations en hauteur ?

Souvent, comme dans votre cuisine par exemple, des bouches d'aération sont aussi placées en hauteur. Elles servent à entraîner vers l'extérieur les gaz brûlés.

**Deuxième règle:** faire vérifier, au moins une fois par an, son conduit de cheminée.



Gaz naturel

Mode d'emploi

#### 4. Comment utiliser mon chauffe-eau sans système d'évacuation ?

Certains types de chauffe-eau n'ont pas de système pour évacuer vers l'extérieur les gaz brûlés. Ils les rejettent directement dans la pièce où ils sont installés. Leur utilisation trop longue ou intensive entraîne un risque d'intoxication: leur usage est donc limité, et certains vieux modèles sont aujourd'hui interdits... Voici ce qu'il faut savoir: ne jamais utiliser ce type de chauffe-eau plus de 8 minutes. Cela signifie qu'il ne doit pas alimenter une douche ou une baignoire, ou être utilisé pour une vaisselle trop importante.

##### Est-ce qu'il s'installe partout ?

**Non :** Pour les mêmes raisons, la pièce où il est installé doit être suffisamment grande et aérée. De plus, son installation est aujourd'hui interdite dans la salle de bains ou de douche, dans la chambre à coucher ou dans la salle de séjour. Il ne peut pas non plus être installé dans une pièce sans fenêtre ni ouverture sur l'extérieur. Il est indispensable de maintenir dégagées toutes les aérations de la pièce où est installé ce chauffe-eau. S'il date d'avant 1978, faites remplacer le petit chauffe-eau sans système d'évacuation par un modèle autorisé (à triple sécurité). Si vous avez un doute sur la date de fabrication de votre petit chauffe-eau, faites réaliser une vérification. Les appareils autorisés ont 3 sécurités qui coupent automatiquement l'arrivée du gaz : si la flamme est soufflée par un courant d'air; si le corps de chauffe s'encrasse ; si elles détectent la présence de monoxyde de carbone.

#### 5. Le certificat de conformité, qu'est-ce que c'est ?

Il existe un certificat de conformité spécifique pour les installations intérieures de gaz, dont le formulaire diffère en fonction des travaux effectués par l'installateur. Lorsque vous vendez ou faites réaliser votre première installation gaz, ou lorsque vous avez fait modifier votre installation, le certificat de conformité est de type Modèle 2; lorsqu'il s'agit d'un remplacement de chaudière gaz, le certificat est de type Modèle 4. L'installateur doit obligatoirement remettre ce certificat au propriétaire à la fin des travaux réalisés sur l'installation. Quel qu'en soit le modèle, le certificat de conformité atteste que les travaux ont été réalisés conformément à la réglementation en vigueur. Il engage la responsabilité de votre installateur. Conservez le précieusement. Lorsque vous déménagez ou revendez\* votre logement, n'oubliez pas de laisser les certificats de conformité au nouveau résident. \*En cas de revente si l'installation a plus de quinze ans, il y a lieu de faire réaliser un diagnostic.

## 6. L'entretien de votre installation

### Entretien mes appareils

Pour un maximum d'efficacité et de performances, votre installation au gaz naturel doit être entretenue. Un entretien régulier vous assurera économies d'énergie, rendement, confort et, bien sûr, sécurité. Pour toute intervention sur votre installation, faites appel à un Professionnel Maintenance Gaz.



### Puis-je entretenir mon installation moi-même ?

Toute intervention sur des appareils ou un élément d'une installation au gaz naturel nécessite une parfaite connaissance technique, mais également réglementaire. C'est pour cela que vous ne devez pas bricoler votre installation. Adressez-vous à un professionnel. En revanche, vous pouvez vérifier régulièrement certains éléments de votre installation comme, par exemple, les grilles d'aération ou le raccordement de votre appareil de cuisson. C'est important : faites entretenir l'installation au moins une fois par an. Pour éviter les risques de brûlures à l'heure du bain, faites limiter à 55 °C la température de votre eau chaude sanitaire. Vous ferez du même coup des économies d'énergie et votre appareil fonctionnera mieux et plus longtemps. Les tuyauteries ne sont pas faites pour recevoir des chocs, pour y suspendre du linge ou divers objets... **Le plus : pour vos installations existantes, pensez au Diagnostic Sécurité gaz naturel. Un contrôleur indépendant est chargé de réaliser chez vous un bilan des quatre domaines clés de votre installation.**

## 7. Les bons gestes et les bons réflexes pour votre sécurité

### Les premiers geste :

Toute intervention sur des appareils ou un élément d'une installation au gaz naturel nécessite une parfaite connaissance technique, mais également réglementaire. C'est pour cela que vous ne devez pas bricoler votre installation. Adressez-vous à un professionnel. En revanche, vous pouvez vérifier régulièrement certains éléments de votre installation comme, par exemple, les grilles d'aération ou le raccordement de votre appareil de cuisson. C'est important : faites entretenir l'installation au moins une fois par an. Pour éviter les risques de brûlures à l'heure du bain, faites limiter à 55 °C la température de votre eau chaude sanitaire. Vous ferez du même coup des économies d'énergie et votre appareil fonctionnera mieux et plus longtemps. Les tuyauteries ne sont pas faites pour recevoir des chocs, pour y suspendre du linge ou divers objets... Le plus : pour vos installations existantes, pensez au Diagnostic Sécurité gaz naturel. Un contrôleur indépendant est chargé de réaliser chez vous un bilan des quatre domaines clés de votre installation.

Un service "Dépannage gaz" est à votre disposition 24h/24 et 7j/7. Ce service interviendra immédiatement et gratuitement en cas de fuite de gaz.

**0800.000.002**

. Les bons réflexes si ça sent le gaz !

### AFIN DE NE PAS CRÉER D'ÉTINCELLE...

#### NE PAS :



utiliser un téléphone



utiliser un portable



appuyer sur un interrupteur électrique



allumer ou éteindre une lampe de poche



faire fonctionner un appareil électroménager

#### PRÉFÉRER :



frapper à la porte des voisins au lieu d'utiliser la sonnette



prendre l'escalier au lieu de l'ascenseur...